

La charte de Samaane : le village au cœur du développement, le développement au cœur du village

Les objectifs de l'association :

- Être à l'écoute de la population des villages
- Accompagner la population dans ses choix de développement
- Définir avec les bénéficiaires les besoins prioritaires et les solutions à mettre en œuvre, en accord avec les autorités locales (village, commune, département) et les axes de développement national
- Apporter un soutien financier aux actions de développement du village ; ne pas faire « à la place »
- Évaluer les actions réalisées pour améliorer les projets futurs.
- Partager son expérience des actions de solidarité internationale et de développement durable



Le bénévole, le voyageur ou le porteur de projet s'engage à :

- Travailler dans le sens du besoin du village et non de « l'envie de bien faire »
- S'adapter à la vie des villageois et ne pas imposer ses points de vue
- Participer ou initier des actions collectives
- S'interdire tout cadeau individuel
- Inscrire ses actions/son projet dans un cadre défini avec l'association et respectueux de ses objectifs et de ses valeurs



En versant un don ou une cotisation, vous participez et soutenez les actions menées par l'association dans des villages de brousse au Sénégal.

Le don à Association Samaane Sénégal ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts.